

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2015

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 14

MM.PAYEN- PAUL-CHANTELOUP-GAILLARD- BASSET-BOUCHARD-DECHEN-MAZIER – CROCHER –SEIGNEUR- GOUBERT-RIVOALLAN-QUINETTE-BURNOUF.

Conseillers absents : MM- HUE (procuration à Madame PAUL)- MM.PEIGNE(procuration à M.GAILLARD) – MM. REMOUE-GASSELIN-GOSSE

Le compte-rendu de la séance du 6 Février est approuvé.

ACHAT PARCELLE A RFF :

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 3 février 2015 relative à l'achat en l'état de la parcelle AC 313 d'une contenance de 1863 m2 pour un montant de 6 500 HT, hors frais de notaire .

Considérant l'avis des domaines (7 € pour la partie la plus large et 1 € pour la partie la plus étroite), la fermeté de RRF sur le prix de base non négociable (3,50 € le mètre carré), la pertinence de l'achat de la parcelle pour donner un accès à une future zone d'activité conduite par la communauté de Granville Terre et Mer, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AC 313 au prix de 6 500 € HT, hors frais de notaire et charge le Maire d'en informer RFF .

AMENAGEMENT CUISINE DU GITE

Madame Paul informe les membres du conseil municipal que 5 cuisinistes ont été consultés pour l'aménagement de l'espace cuisine au gîte , et après réflexion et avis favorable de Manche Tourisme, le choix s'est porté sur les établissements BRETON-DOUBLET proposant un ensemble en mélaminé répondant aux normes handicap avec 1 four ,1 four micro onde, 1 réfrigérateur, 1 évier et plaques induction 4 feux pour un montant total de 12 800 € TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité et charge le Maire de passer la commande pour une livraison prévue mi-avril.

AVENANTS GITE

Le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 février pour examiner les avenants suivants :

1/ LOT N°9 → Electricité (remplacement des luminaires)	+ 1 578,34 € TTC
2/ LOT N°7 → Menuiseries intérieures	+10 218,71 € TTC
(Mobilier+plinthes+placards) dont 4 027 € HT non prévus au marché initial	
3/ LOT N°8 → Plomberie	+ 566,92 € TTC
(suppression WC à l'étage et création sanitaire)	
4/ LOT N°2 → Carrelage	+ 309,96 € TTC

(pose carrelage suite modifications sanitaires)

5/ LOT N°11 → Revêtements de sol - 52,84 € TTC

(suppression revêtements de sol à l'étage)

6/ Entreprise RETE(mise en place organigramme) + 1 951,20 € TTC,
soit un total de : 14 677,97 € TTC, et portant ainsi le montant total du marché à 899 311,75 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer les avenants.

AMENAGEMENT HALTE RANDONNE → AVENANTS

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 25 février pour examiner les 3 avenants suivants :

1/ Entreprise LEHODEY - 25 275,60 € TTC

(suppression assainissement autonome)

2/ Entreprise COSSE - 1 964,39 € TTC

(diminution de la surface plantée)

3/ Entreprise CEGELEC - 5 805,36 € TTC

(remplacement 10 bornes par candélabres), soit un total réduit de 33 045,35 € TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire de signer les avenants.

Monsieur Chanteloup fait part de l'avancement des travaux(pose revêtement sol, pose candélabres, pose dallage en granit) et précise que le choix de la parabole est retenu.

CONSTRUCTION DES VESTIAIRES

1/ Etude géotechnique :

Le Maire indique que 3 cabinets d'étude ont répondu à la consultation pour une mission G1, G2 et G4.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le cabinet EGSOL pour un montant total de 3 840 € TTC et charge le Maire de passer la commande.

2/ Demande de subvention :

Les membres du conseil municipal sont informés du chiffrage estimatif préparé par l'architecte Monsieur Piel concernant d'une part le club house (150 800 € HT), et d'autre part les vestiaires (147 700 € HT) pour comparer le montant de la subvention le plus avantageux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de demander une subvention pour le club house calculée sur la base de 50 % du coût et plafonnée à 40 000 €,
- charge le Maire de rencontrer les membres de l'ASC et les représentants de FFF pour

monter le dossier.

Le Maire précise que l'utilisation des locaux n'est pas limitée au club du foot et Monsieur Gaillard propose de réfléchir sur la possibilité d'octroi de subventions versées par les fédérations de tennis ou karaté.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT

Monsieur Chanteloup propose de retenir le cabinet SIBEO pour la préparation du rapport annuel d'un montant de 1950 € HT par an et pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire de passer la commande au Cabinet SIBEO .

AMENAGEMENT BAC A FLEURS DEVANT LA MAISON DES SERVICES PUBLICS :

Monsieur Chanteloup indique que les membres de la commission cadre de vie se sont réunis le 27 février pour la présentation du devis Benoit Lecluze d'un montant de 894 € TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire de passer la commande en précisant le choix du coloris du granito.

COURRIER COMMUNAUTE DU BOCAGE COUTANCAIS

Le Maire donne lecture du courrier du président de la Communauté du Bocage Coutançais relatif à la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles publiques concernant 4 élèves cérençais (2 CLIS, 1 PS et 1 CP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord pour les deux élèves scolarisés en CLIS,
- rejette la participation communale pour les deux autres élèves ,
- invite le Maire à prévenir le président de la Communauté du Bocage Coutançais .

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

Le Maire rappelle la délibération du 16 octobre 2014 et demande l'avis du conseil municipal pour prévenir les communes de La Meurdraquière, Muneville/mer et Le Mesnil-Aubert appelées à participer aux frais de fonctionnement et de scolarité à l'école Jacques Prévert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire d'aviser les communes concernées pour une inscription budgétaire 2015.

- Commune de La Meurdraquière	901 €
- Commune de Muneville/mer	439 €
- Commune de Le Mesnil-Aubert	7 578 €.

DESIGNATION DELEGUE A L'OGEC

Monsieur Bouchard est désigné délégué pour participer aux réunions OGEC .

VENTE H'HERBE A LA BASSERIE :

Le conseil municipal approuve l'insertion dans la presse avec remise des offres le 18 avril.

HEURES COMPLEMENTAIRES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement de 71 Heures réalisées par Madame Valérie Caniou en février 2015, sur présentation d'un état visé

REGLEMENT HEURES COMPLEMENTAIRES OU SUPPLEMENTAIRES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve , en cas de besoin occasionnel, le règlement de 2 heures maximum (complémentaires ou supplémentaires) .par mois , par agent, sur présentation d'un état visé par le Maire, sans recueillir l'avis préalable du conseil municipal .

SALAIRES FEVRIER

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de régler sur le salaire du mois de février 1 heure complémentaire à Madame Euphémie Lesauvage, 1 heure complémentaire à Madame Mélinda Letemplier et 2 heures à Madame Laetitia Barut.

SERVICE DE REMPLACEMENT :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait appel au service du centre de gestion pour des remplacements au cas par cas.

VENTE DE LIVRES ET CD DESHERBES

Dans le cadre de l'animation prévue le 11 avril 2015 avec Rejouets, une vente de livres et CD est organisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le principe, valide la liste des livres et CD desherbés, fixe le prix de vente du livre et du CD à 1 € avec versement des fonds à la médiathèque et nomme Madame Sylvie LOY en qualité de régisseur .

FETE DU JEU ET DU SPORT

Monsieur Gaillard présente le projet de convention de partenariat pour la fête du jeu et du sport « Les joutes de Cerencias » aux membres du conseil municipal et après en avoir délibéré, le conseil municipal apporte quelques modifications :

- Fermeture du parking confirmée par arrêté municipal,
- Prise en charge apéritif et préparation,
- Versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € maximum à l'association Rejouets en fonction du résultat financier de la manifestation, et autorise le Maire à la signer.

MISE A DISPOSITION DU PRESBYTERE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la vétusté des locaux mis à disposition de l'association Rejouets rue des Salines et les informe qu'il a rencontré la présidente Madame Biersteker pour une visite des locaux du presbytère pouvant répondre aux besoins de l'association.

Après avis favorable du conseil d'administration de l'association et l'accord du Père Corbin, le Maire propose la mise à disposition du presbytère à Rejouets avec aménagement WC.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve.

Les membres du conseil municipal sont invités à une visite des bâtiments communaux prévue le samedi 7 mars à 10 heures.

CIRCULATION RD13 E3

Pour répondre à une inquiétude d'un riverain, le Maire informe le conseil municipal qu'un contrôle de vitesse a été réalisé par les services du Conseil Général et relevé sans irrégularités notoires.

DEPLOIEMENT BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES :

Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable au SDEM

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SDEM ratifié par arrêté préfectoral en date du 21 mars 2014 et notamment l'article 3.2.2 habilitant le SDEM à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 5-2 portant sur les modalités du transfert de cette compétence.

Vu le projet de déploiement de bornes de recharge réparties sur l'ensemble du département de la Manche adopté par le comité syndical du SDEM le 3 juillet 2014,

Vu l'attribution en date du 23 janvier 2015, d'une participation du Programme d'Investissements d'Avenir au projet de déploiement de bornes de recharge présenté par le SDEM dans le cadre de l'appel à projets « Infrastructures de recharge »,

Vu les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » proposées par le SDEM,

Considérant que le SDEM souhaite engager en 2015, 2016 et 2017 un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent tel que présenté dans le projet de déploiement susvisé,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 5-2 des statuts du SDEM, le transfert de la compétence « infrastructures de charges pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordante du SDEM et de la commune ;

Considérant que l'étude réalisée par le SDEM a fait ressortir le bien-fondé de l'installation de ce type d'équipement sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEM pour la mise ne place d'un service comprenant la

création , l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » proposées par la SDEM.
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- S'engage à verser au SDEM la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation approuvés par la présente délibération.
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à le Maire pour régler les sommes dues au SDEM.
- S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la collectivité.

Monsieur Chanteloup précise que cette dépense fera l'objet d'une inscription budgétaire en 2016.

COURRIER MONSIEUR CHARLES

Monsieur le Maire commente la photographie des ponts de Guelle remise aux élus et souligne qu'il a rencontré à plusieurs reprises Monsieur Charles .

Il propose une rencontre sur place avec la collaboration de la DDTM .

CONVENTION TRIPARTITE

Le Maire présente la nouvelle convention tripartite à adresser aux partenaires TAP (Musique de Cérences, théâtre de la presqu'île, Rejouets,Hydroscope).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et est invité à réfléchir sur la prochaine rédaction en ajoutant une clause de résiliation.

DATE COMMISSION DES FINANCES ET BUDGET

- Commission des finances → mercredi 8 avril à 21 heures
- Budget → mardi 14 avril à 20H30.

FISCALITE ET DOTATION FORFAITAIRE

- Le Maire informe les membres du conseil municipal que les bases vont augmenter de 0,9% et que le document d'orientation budgétaire de la Communauté de Communes de

Granville « Terre et Mer » fait ressortir une augmentation de 5% au titre des contributions directes.

- Il ajoute une baisse de la dotation forfaitaire par rapport à 2013 estimée à 80 075 € d'ici 2017 et pour cette année une baisse estimée à 23 513 € selon l'AMF .

L'impact sur un foyer va faire l'objet d'une simulation au cours de la commission des finances.

STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES « GRANVILLE TERRE ET MER »

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu l'arrêté portant modification des statuts de la communauté de communes signé le 4 février.

CAUTIONS

Considérant le montant du loyer du mois de février 2012 impayé (335,12 €) dû par Madame Virginie Keim et le mauvais état du logement, la dette d'un montant de 1000 € dûe au titre des loyers impayés par Monsieur Yohann Aubry ,à la demande du trésorier, le Maire propose de ne pas rembourser les cautions aux locataires.

BUREAUX DE VOTE

Dimanche 22 mars à 8 heures : Le Maire avec Monsieur Bouchard suppléant, Mesdames Dechen et Mazier

Dimanche 29 mars à 8 heures : Le Maire , Madame Paul et Monsieur Rivoallan.

Le Maire rappelle aux membres du bureau de vote qu'ils doivent être présents à 8 heures et 18 heures et penser à leur remplacement.

INFORMATIONS

-Le Maire indique qu'il a signé un acte de vente d'une parcelle du lotissement des rousselières (lot n°2 d'une superficie de 1400 m2).

-Présentation du MAG

-Ouverture du site internet.

-Communication d'une circulaire signée AMF pour la suppression des communes

- Circulaire pour un plan de soutien aux entreprises

-Le Maire précise que les invitations aux assemblées générales seront adressées aux élus.

-Opération « Pierres en lumière »

-Les inondations récurrentes RD 35 , village l'Epiney sont évoquées.

